

# Les cours d'appel dénoncent l'assèchement de la Justice

01 septembre 2016 21:16

Nicolas Keszei

**Les différents présidents des cours d'appel ont profité de la rentrée judiciaire pour tirer la sonnette d'alarme. La Justice, disent-ils, souffre d'un sous-financement structurel. Le ministre de la Justice est ouvert à la négociation.**

Entre douche froide et patate chaude, les quelque 200 jeunes avocats venus prêter serment hier dans la salle solennelle de la cour d'appel de Bruxelles ont bénéficié d'une plongée dans le bain immédiate. Et si, par hasard, ils s'étaient bercés de quelques illusions, on les a gentiment priés de les ranger sous leurs toges flambant neuves.

"*La Justice est un pouvoir constitutionnel. Elle est un contre-pouvoir et un marqueur de la nation*", a déclaré Luc Maes, le premier président de la cour d'appel de Bruxelles lors de son discours marquant la rentrée judiciaire. "*Un Etat qui se prive de la Justice ou l'assèche cesse d'être un Etat de droit*", a-t-il enchaîné. Au balcon de la salle solennelle, le ministre de la Justice, Koen Geens, le procureur du roi, Jean-Marc Meilleur, et le procureur fédéral, Frédéric Van Leeuw, n'ont pas manqué une miette de l'allocution. Maigre consolation, les présidents des cours d'appel, soulignant le sous-financement structurel de la Justice ont tout de même reconnu que le problème ne datait pas de ce gouvernement-ci.

La suite de l'intervention fut à l'avenant. "*La logique budgétaire et d'économies suivie par le gouvernement fédéral mène à des conséquences graves pour la société belge lorsqu'elle empêche la Justice, qui reçoit en pleine figure la misère du monde, à remplir correctement sa mission.*"

## Négociations

Ce qui est remarquable, cette année, c'est que les dix premiers présidents des cours d'appel et des cours du travail se sont entendus pour tenir le même discours lors des différentes cérémonies de célébration de la rentrée judiciaire. Un message massivement délivré qui reprenait les grands thèmes chers aux magistrats et aux avocats qui, depuis des années, dénoncent la mauvaise santé de la Justice en Belgique.

Il a également beaucoup été question de l'autonomie de gestion du monde judiciaire. Ce point précis provoque, depuis plusieurs mois, pas mal de remous. Les Collèges du ministère public et des cours et tribunaux ont remis un projet alternatif au ministre de la Justice. Ce dernier a fait savoir avant les vacances qu'il était prêt à entamer des négociations.

"*Je comprends et je partage l'émotion de la magistrature, mais je crains qu'ils ne crient dans le désert*", a expliqué Jean-Pierre Buyle, le président d'Avocats.be. Ce dernier est particulièrement in-

quiet des conséquences de l'autonomie de gestion, et plus particulièrement du contenu des enveloppes qui seraient distribuées aux chefs de corps. *"Mon inquiétude porte sur le fait de savoir si la Justice restera réellement indépendante. Les budgets seront décidés par l'exécutif et le législatif. Le pouvoir judiciaire risque de devenir une succursale du SPF Justice"*, prévient Jean-Pierre Buyle, qui, comme les présidents des cours d'appel, s'inquiète du cadre incomplet des magistrats, accentuant encore l'arriéré judiciaire.

Comme il le fait souvent, le ministre de la Justice a réagi en nous communiquant une série de chiffres qui, il faut le reconnaître, parlent pour lui. En 2016, 163 postes de magistrats ont été ouverts et au total, le cadre de la magistrature est rempli à 94%.

Source: L'Echo

---

Copyright L'Echo